

République française
Département de l'Hérault



COMMUNE DE BRIGNAC

Séance du 17 octobre 2024

Membres en exercice : 13	Date de la convocation: 11/10/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marina BOURREL</i>
Présents : 7	Présents : Marina BOURREL, Laurent CHALVET, Gaëlle COLIN, Franck CREON, Philippe MOREREAU, Olivier PARRET, Laurence LEBLOND
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Justin BOURREL par Laurent CHALVET, Stéphanie SABLOS par Marina BOURREL
Contre: 0	Excusés: Mohamed-Salem KHAIZOURI, Patrick SENEGAS, Cybèle ZAMARA-DIEZ
Abstentions: 0	Absents: Alexandra CABEZAS
	Secrétaire de séance: Laurence LEBLOND

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 19-09-2024 - DE_2024_41

Procès verbal de la séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à BRIGNAC, à 19 h 00, le conseil municipal de BRIGNAC, convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Marina BOURREL.

Madame Marina BOURREL ouvre la séance et désigne un secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Laurence LEBLOND

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominal des Membres du conseil municipal :

Présents : Madame Marina BOURREL, Monsieur Laurent CHALVET, Madame Gaëlle COLIN, Monsieur Franck CREON, Monsieur Philippe MOREREAU, Monsieur Olivier PARRET, Madame Laurence LEBLOND, Madame Stéphanie SABLOS

Absents : Madame Alexandra CABEZAS, Monsieur Mohamed-Salem KHAIZOURI, Monsieur Patrick SENEGAS

Excusés : Madame Cybèle ZAMARA-DIEZ

Représentés : Monsieur Justin BOURREL

Le quorum est atteint. La séance peut se dérouler. Il est rappelé que le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation.

Ordre du jour:

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 27/06/2024

2/ Approbation du procès-verbal actant le transfert des biens inscrits à l'inventaire de la commune à Hérault Energies

3/ Convention de mise à disposition d'agents à la CC du Clermontois

4/ Présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Délibérations du conseil:

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 27 JUIN 2024 (DE 2024 37)

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

2/ APPROBATION DU PROCES VERBAL ACTANT LE TRANSFERT DES BIENS INSCRITS A L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE A HERAULT ENERGIES (DE 2024 38)

Vu la délibération n° DE_2022_13 du 10 mars 2022 de la commune transférant la compétence investissement éclairage public à Hérault Energies,

Considérant qu'il convient de procéder au transfert des biens inscrits à l'inventaire de la commune,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le procès-verbal joint en annexe

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS POUR 2024-2025 (DE 2024 39)

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de passer une convention avec la Communauté de communes du Clermontais pour la mise à disposition de chacun des agents et elle précise que ces conventions de mise à disposition seront conclues aux conditions suivantes :

- La mise à disposition de Mme Liliane AGUERA du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025, pour 50 minutes par jour durant les périodes scolaires, soit sur 36 semaines ;
- La mise à disposition de Mme Carole DOUZIECH du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025, pour 50 minutes par jour durant les périodes scolaires, soit sur 36 semaines ;
- La mise à disposition de Mme Rita NEGRO du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025, pour 50 minutes par jour durant les périodes scolaires, soit sur 36 semaines.
- La Communauté de Communes du Clermontais remboursera à la commune de Brignac le montant de la rémunération et des charges sociales de ces agents sur présentation d'un titre trimestriel.

Madame le Maire soumet ce point au vote.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Brignac pour la mise à disposition des agents Liliane AGUERA, Carole DOUZIECH et Rita NEGRO telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et pièce relatif à cette affaire

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

4/ COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ANNEE 2023 (DE 2024 40)

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Centre Hérault en date du 26 juin 2024 approuvant le rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023.

Sur le rapport de Madame le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2023.

Résultat du vote : Refusée

Votants : 9
Pour : 0
Contre : 5
Abstention : 4
Refus : 0

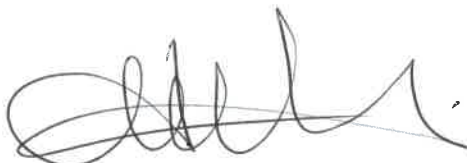
COMMUNICATION/QUESTIONS DIVERSES

- Franck CREON, adjoint et référent déchets, a participé à la rencontre du SCH sur les nouvelles modalités de collecte (début 2025) avec distribution de poubelles jaunes pour les pavillons et un PAV sera ajouté en centre village pour le verre, les déchets alimentaires et les OM. Visite du CET de Soumont, qui pourrait être plein avant 2031 si les OM ne diminuaient pas.
- Rentrée scolaire : 1 nouvelle enseignate, environ 115 élèves, cour d'école agrandie - projet cour plus fraîche, communication entre les 2 cours et tableau livré cassé pour la nouvelle classe
- Cu opérationnel sur 4ha de panneaux photovoltaïques de moins de 1m80 de haut : avis défavorable de la commune et avis favorable de la DDTM sous conditions
- Vendredi 27 septembre, Salon des Maires de l'Hérault. Tous les ans, la CC de la Vallée de l'Hérault parcourent en vélo la distance entre Gignac et Béziers pour une association Le Sourire de Laetitia. La commune de Brignac a fait cette année une promesse de don de 200 €. Les Maires feront un arrêt sur Brignac et seront accueillis avec un pot d'accueil à 8h30.
- Réflexion sur un nouveau concept pour les Festivités de l'été.
- Journée du Patrimoine le 28/09/24
- Contact avec la Gendarmerie pour demander des patrouilles supplémentaires
- Courant novembre 2024, réunions de concertation du public sur la sécurité piétonne, cycliste, routière du Village.

L'ordre du jour est épuisé, Marina BOURREL lève la séance à 19h51

Le secrétaire de séance,

Laurence LEBLOND



Le président de séance,

Marina BOURREL



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et affichage le 18 octobre 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par le biais de l'application informatique Télérecours : www.telerecours.fr